

Juin 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

# Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols

## Première session

Rome, 11–12 juin 2013

## Élaboration d'une feuille de route pour le Partenariat mondial sur les sols

### Résumé

- 1) Les documents GSPPA I/2013/3 et I/2013/4 soulignent les initiatives pratiques menées par le Secrétariat conformément aux objectifs du Partenariat mondial sur les sols, en particulier dans les régions, ainsi que diverses actions prioritaires lancées dans certains pays. Dans le cadre de ces premières démarches, l'on s'est plus particulièrement attaché à examiner les activités en cours liées aux sols et à évaluer les besoins et les priorités avec les institutions pédologiques nationales.
- 2) On évalue également les modalités selon lesquelles le Partenariat mondial sur les sols pourrait contribuer efficacement aux initiatives et accords régionaux et internationaux qui ont des incidences sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, l'adaptation aux changements climatiques, la fourniture de services écosystémiques et le développement durable de manière générale. Le présent document résume ces liens et formule des suggestions préliminaires sur la façon dont ceux-ci peuvent être renforcés par le Partenariat mondial sur les sols.
- 3) Sont également présentés, pour examen par les membres du Partenariat, des programmes d'appui solides pour les cinq axes d'action du Partenariat: l'information pédologique, un programme mondial sur la remise en état des sols, un programme sur la gestion durable des sols et un programme mondial sur la biodiversité des sols. Le programme sur l'information pédologique servira de base aux trois autres programmes et les quatre programmes devraient, ensemble, permettre de contrer les menaces pesant actuellement sur les ressources en sols.
- 4) Les propositions présentées dans ce document peuvent constituer une esquisse de «feuille de route» provisoire pour le Partenariat mondial sur les sols dans le contexte plus large du développement et sont directement liées aux axes d'action du Partenariat (GSPPA:I/2013/3). Cette esquisse doit être développée plus avant grâce à la participation active des parties prenantes, des pays et des partenaires dans le cadre de processus régionaux et mondiaux d'examen et de définition des priorités.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

**Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols est invitée à donner**

- L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:
- approuver dans leur principe la portée générale et l'orientation des propositions formulées dans la présente feuille de route et charger le Secrétariat de continuer à les développer au moyen d'un processus consultatif transparent;
  - charger le Secrétariat et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols de travailler à une proposition solide et réalisable visant à ce qu'il soit dûment tenu compte des problèmes relatifs aux sols, et des solutions et objectifs connexes, dans le cadre de l'action menée en faveur d'un développement durable;
  - charger le Secrétariat et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols de veiller à l'existence de liens étroits avec les conventions de Rio pour permettre au Partenariat mondial sur les sols, avec les conseils du Groupe technique, de donner des avis solides sur les ressources en sols s'agissant de la mise en œuvre des stratégies et des objectifs de ces conventions;
  - appuyer l'actualisation de la Charte mondiale des sols et charger le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires à cette fin;
  - appuyer la création d'un programme mondial sur la remise en état des sols et inviter le Secrétariat à élaborer, en consultation avec les partenariats et partenaires régionaux dans le domaine des sols, une proposition plus aboutie qui sera présentée aux donateurs en vue de sa mise en œuvre;
  - appuyer la création d'un programme sur la gestion durable des sols et inviter également le Secrétariat à élaborer, en consultation avec les partenariats et partenaires régionaux dans le domaine des sols, une proposition à cet égard qui sera présentée aux donateurs;
  - approuver l'élaboration d'un nouvel outil consacré aux sols, SoilSTAT, qui sera compatible avec le grand programme FAOSTAT, et demander au Secrétariat d'y apporter son concours;
  - appuyer l'évaluation mondiale de la biodiversité des sols et charger le Secrétariat de faciliter la réalisation de celle-ci en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique et l'Initiative mondiale sur la biodiversité des sols.

1. Comme indiqué dans les documents GSPPA: I/2013/3 et 4, le Secrétariat a pris des mesures afin de lancer des activités, plus spécifiquement dans les régions, conformément aux objectifs du Partenariat mondial sur les sols. Par ailleurs, diverses actions prioritaires qui nécessitaient l'attention des institutions nationales ont été lancées dans les pays concernés.

2. Dans le cadre de ces premières démarches, l'on s'est plus particulièrement attaché à examiner les activités en cours liées aux sols, à évaluer les besoins et les priorités des institutions pédologiques nationales et à répondre à la question de savoir comment le Partenariat mondial sur les sols pourrait contribuer aux initiatives mondiales ou accords internationaux liés à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, à l'adaptation aux changements climatiques, à la fourniture de services écosystémiques et au développement durable de manière générale. Il est utile que l'Assemblée plénière ait conscience de ces liens et de la façon dont ceux-ci peuvent être renforcés, comme résumé brièvement ci-après.

3. On trouvera ensuite, pour examen par les membres du Partenariat, une présentation de programmes d'appui ciblés et solides pour les cinq axes d'action du Partenariat: un programme mondial sur la remise en état des sols, un programme sur la gestion durable des sols, une importante initiative en matière d'information pédologique et un programme mondial sur la biodiversité des sols qui, ensemble, devraient permettre de contrer les menaces pesant actuellement sur les ressources en sols.
4. Le présent document fournit aux membres du Partenariat une «feuille de route» cohérente mais provisoire pour le Partenariat mondial sur les sols dont l'objectif est de contribuer efficacement aux larges efforts déployés à tous les niveaux en vue d'un développement durable. Nombre des propositions contenues dans le présent document sont esquissées en vue de recueillir des observations initiales. Lorsqu'elles auront été adoptées, elles devront être développées plus avant au moyen d'un plan d'action dont l'élaboration sera facilitée par le Secrétariat.

## **I. Les sols et les objectifs de développement durable**

1. Un développement durable passe par des sols sains. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 2012, a notamment permis aux États Membres de s'accorder sur le lancement d'un processus d'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable.
2. Les Nations Unies ont créé un Groupe de travail, qui a été chargé d'élaborer des propositions concernant ces objectifs. Au vu des défis que pose l'accroissement de la population et compte tenu de l'état alarmant de dégradation des sols que l'on constate actuellement dans de nombreuses régions, il est impératif d'intégrer les sols dans le dialogue en cours sur les objectifs de développement durable.
3. La communauté internationale et plus particulièrement le Groupe de travail susmentionné ont besoin de l'avis technique solide des organismes compétents des Nations Unies, afin que les objectifs de développement durable traduisent pleinement des problèmes et difficultés bien définis. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols a un rôle essentiel à jouer dans la fourniture de ces avis scientifiques pour appuyer le processus d'élaboration des objectifs de développement durable et, ultérieurement, la mise en œuvre de ces objectifs et l'évaluation des incidences.

## **II. Liens avec les conventions de Rio**

1. Les cinq axes d'action du Partenariat mondial pour les sols contribueront au Plan d'action mondial de la FAO pour la sécurité alimentaire, compte tenu des dimensions essentielles que sont la fertilité et la productivité du sol, les flux de carbone du sol, la biodiversité des sols et les services écosystémiques ainsi que la conservation des sols et de l'eau.
2. Ces axes d'action contribueront également beaucoup aux efforts visant «à créer un monde où la dégradation des sols est sans incidence, dans le contexte du développement durable», comme convenu dans le document final de Rio+20 et dans le défi «faim zéro», proposé par les Nations Unies. La gestion durable des ressources en sols contribue directement et indirectement aux trois conventions de Rio (la CCNUCC, la CDB et l'UNCCD); de nouveau, une contribution active du Partenariat mondial sur les sols aux évolutions liées à ces accords internationaux sera requise.
3. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols doit fournir des avis techniques et scientifiques afin de guider ce processus de collaboration. Il convient d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie claire sur la façon dont ce groupe contribuera aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEG) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et interagira avec ceux-ci, afin que les liens soient effectifs et contribuent

fortement à l'élaboration de l'action relative aux objectifs de développement durable.

### **III. La Charte mondiale des sols**

1. Il est important de rappeler qu'à sa vingt et unième session, en novembre 1981, la Conférence de la FAO a adopté la Charte mondiale des sols afin de répondre à la croissance énorme, dans les années 1970, de la demande de denrées alimentaires. Les sols sont à la base de la sécurité alimentaire future et de moyens d'existence durables et l'accélération des pressions avait été mise en évidence à l'époque par les projections présentées dans l'évaluation prospective de la FAO intitulée «Agriculture mondiale: Horizon 2000».
2. La Charte mondiale des sols a défini un ensemble de principes relatifs à l'utilisation optimale des ressources en terres du monde, à l'amélioration de leur productivité et à leur conservation pour les générations futures. La Charte mondiale des sols appelait à ce que les gouvernements, les organisations internationales et les utilisateurs de terres de manière générale s'engagent à gérer les sols et les terres dans une perspective d'avantages sur le long terme et non d'exploitation à court terme. Une attention toute particulière est appelée sur la nécessité, pour les politiques relatives à l'utilisation des terres, de créer des dispositions incitant les acteurs à contribuer à la conservation des sols, compte tenu des éléments techniques et socioéconomiques de la bonne utilisation des terres.
3. La FAO estime – grâce à l'examen mondial mené dans le cadre du projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides – que 43 pour cent des parcours et 20 pour cent des terres arables dans le monde sont dégradés, malgré l'adoption de la Charte mondiale des sols, il y a aujourd'hui 22 ans. Il nous faudra donc relever de grands défis pour accroître la production alimentaire de façon durable, pour répondre à l'accélération des demandes des populations rurales et urbaines et pour pérenniser la fourniture d'un ensemble de services écosystémiques face au changement climatique.
4. Il est essentiel d'examiner et d'actualiser la Charte mondiale des sols afin de traduire la situation actuelle et les grands problèmes à venir, et de tenir compte des réussites et des échecs passés ainsi que des efforts déployés aujourd'hui en vue de la gestion durable des sols. La prévention de la dégradation et de la perte de sols et de terres productifs et la remise en état des sols dégradés seront des composantes indispensables de l'approche. Les activités du Partenariat mondial sur les sols doivent contribuer à l'actualisation de la Charte mondiale des sols et à l'harmonisation de celle-ci par rapport au processus d'élaboration des objectifs de développement durable et à l'action globale en matière de développement, tout en reliant les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

### **IV. Informations sur les sols du monde**

1. Compte tenu du bon état d'avancement des activités liées aux axes 4 et 5 du Partenariat mondial sur les sols, comme indiqué dans le document GSPPA: I/2013/3, il est fondamental que des informations actualisées et fiables sur les sols du monde soient produites dès que possible. Il convient d'accorder une attention particulière à la création et à la mise en œuvre future d'un cadre de suivi des sols du monde (SoilSTAT), compatible avec la famille FAOSTAT (par exemple l'outil AQUASTAT).

### **V. Programme de remise en état des sols**

1. Le projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides de la FAO a défini la dégradation des sols/terres comme la réduction de la capacité des sols et des terres à fournir des biens et services écosystémiques pendant une période de temps aux bénéficiaires de ceux-ci.

2. On estime aujourd'hui que 40 pour cent des terres dans le monde sont dégradées. Selon le Fonds international de développement agricole (FIDA), plus de 1,5 milliard de personnes sont touchées par la dégradation des sols/terres, la désertification et la sécheresse dans plus de 110 pays, 90 pour cent d'entre elles vivant dans des régions à faible revenu.
3. Dans son rapport sur l'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, la FAO estime que, du fait de l'accroissement de la population et de la dégradation des sols en cours, on ne disposera en 2020 que de 0,20 ha de terre arable et productive par personne, soit moins de la moitié de la surface qui était disponible en 1960 (0,43 ha). D'ici à 2050, on ne disposera plus que de 0,10 ha si la dégradation des sols n'est pas stoppée. Ce constat a de sérieuses implications en matière d'intensification durable de la production. Le Secrétariat a organisé en 2012 et en 2013 des consultations régionales au cours desquelles les institutions pédologiques nationales ont indiqué que la dégradation des sols était l'un des grands problèmes auxquels elles étaient confrontées dans les efforts qu'elles déployaient en vue d'accroître la production alimentaire et de réduire la pauvreté. Elles ont demandé qu'il soit pris des mesures sur le terrain pour lutter contre la dégradation des sols.
4. De vastes étendues de terres sont tellement dégradées qu'elles ne sont plus utilisées pour la production. Il faut restaurer leurs sols pour remettre en état ces terres et afin que ces sols puissent de nouveau servir à la production alimentaire et à la fourniture de services écosystémiques. Cet objectif est conforme au document final adopté à Rio+20, qui soulignait la nécessité de prendre rapidement des mesures afin de renverser la dégradation des terres et qui appelait à la création d'un monde où la dégradation des sols est sans incidence.
5. Le Secrétariat estime dès lors qu'il est essentiel de mettre en place un programme mondial de remise en état des sols afin de répondre efficacement aux tendances que l'on constate dans différentes régions du monde en matière de dégradation des sols. Ce programme doit englober un ensemble d'activités visant à remettre en état les sols dégradés, et exploiter toutes les connaissances et l'expérience accumulées disponibles dans les institutions et les pays.

## **VI. Programme de gestion durable des sols**

1. Préserver la santé des sols pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale: un leitmotiv que le Secrétariat a défendu afin de sensibiliser les acteurs au fait que l'utilisation durable des ressources en sols constitue une condition préalable à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire mondiale, d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Une attention toute particulière doit être accordée à la fertilité des sols, qui est l'une de leurs fonctions essentielles.
2. Un programme de gestion durable des sols doit permettre au Partenariat mondial sur les sols de mettre en œuvre des mesures concrètes et ciblées visant à prévenir la dégradation des sols et à accroître la capacité de résistance de ceux-ci au changement climatique et à d'autres événements potentiellement négatifs.

## **VII. Évaluation mondiale de la biodiversité des sols**

1. L'Initiative mondiale sur la biodiversité des sols propose une évaluation mondiale de la biodiversité des sols afin d'axer les connaissances scientifiques sur la biodiversité des sols et les services écosystémiques, qui évoluent rapidement, sur la gestion durable des terres aux niveaux local, régional et mondial. Il est essentiel que cette évaluation:
  - a) soit scientifiquement crédible et indépendante, fasse l'objet d'un examen collégial et permette de mettre le doigt sur les incertitudes;
  - b) présente l'état actuel des connaissances et mette en évidence les liens entre la biodiversité des sols et les fonctions et services écosystémiques;

- 
- c) définisse et hiérarchise les principales informations scientifiques dont les décideurs ont besoin et constitue une ressource scientifique indépendante pour ces décideurs;
  - d) produise des cartes utiles pour les décideurs et pour le public, mettant en évidence les changements potentiels et les liens avec des facteurs de changement à l'échelle planétaire;
  - e) associe un réseau international de scientifiques (par exemple des spécialistes de l'écologie des sols, des taxinomistes, des pédologues, des biogéochimistes, des spécialistes des écosystèmes, des agronomes) et de décideurs représentant différents pays, différentes régions et les deux sexes;
  - f) fournisse un produit final disponible en format papier et en ligne, constitué notamment d'un atlas mondial sur la biodiversité des sols.
2. Il est proposé que cette activité soit liée aux objectifs et aux processus de mise en œuvre du Partenariat mondial sur les sols en étroite consultation avec la Convention sur la diversité biologique et dans le respect des objectifs mondiaux et des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité.